



Health Sciences North
Horizon Santé-Nord

2023-2024

Conseil d'administration d'HSN

Réunions publiques

Le Conseil d'administration s'engage à être ouvert et transparent envers ses parties prenantes en dirigeant ses affaires en public grâce aux réunions publiques du Conseil. C'est une occasion pour le Conseil d'administration de tenir le public au courant de ce qui se passe dans le système de soins de santé. De plus, les réunions créent et favorisent une compréhension du rôle de Horizon Santé-Nord dans la communauté et mettent en relief les responsabilités du Conseil et son processus décisionnel. Le public est invité à participer à ces réunions.

Voici le protocole pour participer aux réunions du Conseil d'Horizon Santé-Nord :

- Les réunions se tiendront en personne et via la plateforme Microsoft Teams. Les demandes de participation peuvent être acheminées par courriel à Rebecca Ducharme, Agente de liaison aux affaires organisationnelles : rducharme@hsnsudbury.ca.
- Les magnétophones sont interdits durant les réunions du Conseil.
- Le public et les médias n'ont pas le droit de poser des questions ou d'interrompre le déroulement de la réunion.
- Le public et les médias ne peuvent assister aux réunions à huis clos.
- Le public et les médias recevront, sur demande, l'ordre du jour de la séance publique du Conseil, le procès-verbal de la réunion publique précédente du Conseil, les documents des présentations faites lors de la séance publique, ainsi que les rapports du Président et du Président-directeur général.
- Si les médias désirent interviewer les membres du Conseil d'administration d'HSN portant sur des questions liées à l'Hôpital ou les soins de santé, le président-directeur général et le président du Conseil seront les seules personnes-ressources du Conseil d'administration d'HSN, sauf indication contraire.

Calendrier des réunions

le mardi 26 septembre 2023 à 17 h 30

le mardi 28 novembre 2023 à 17 h 30

le mardi 30 janvier 2024 à 17 h 30

le mardi 26 mars 2024 à 17 h 30

le mardi 4 juin 2024 à 17 h 30